

la Berce du Caucase

Des intrus dans votre jardin?

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.



Comment la reconnaître?

- Hauteur de 2 à 5 m
- Milieux frais, humides et perturbés

Floraison estivale blanche en ombelles aplaties

Tiges robustes, avec taches rougeâtres et poils blancs rudes

Rosette de grandes feuilles (jusqu'à 3 m) à 3 folioles irrégulières vertes foncées, dentelées et poilues



Impact

La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des **lésions cutanées parfois graves** semblables à des brûlures. Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service Info-Santé.

Ne pas confondre avec la berce laineuse!

La **berce laineuse**, une espèce indigène non envahissante, ressemble beaucoup à sa cousine la berce du Caucase. Avant toute tentative de contrôle, s'assurer qu'on est bien en présence de l'envahisseur. La berce laineuse se distingue de la berce du Caucase par les caractères suivants :

- Taille plus petite (moins de 3 m)
- Taches rougeâtres absentes de la tige ou peu nombreuses
- **Poils blancs souples et abondants sous les feuilles (comme du feutre) et sur les tiges**



Berce du Caucase



Historique

Originaires des montagnes du Caucase au sud-ouest de l'Asie, cette plante des plus spectaculaires a été introduite en culture pour la première fois en 1817 dans un jardin botanique de Londres. Échappée des jardins horticoles, elle a colonisé les habitats naturels et les zones agricoles et urbaines. Son introduction dans les jardins canadiens remonte aux années 1940. Des plants naturalisés ont été aperçus pour la première fois au Québec dans les années 1990.

Aujourd'hui, la berce du Caucase est naturalisée en Europe, en Australie, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis et au Canada. Au Québec, sa distribution est actuellement en expansion.

Au jardin, pensez alternatives indigènes!



Sureau du Canada



Angélique pourpre

Intervenir de façon efficace et sécuritaire

Afin d'assurer une plus grande réussite d'un projet d'éradication de la berce du Caucase, il est important de planifier et de prioriser les interventions sur le terrain. Il est essentiel de prévoir le calendrier des travaux en fonction de la biologie de la plante. De plus, toute intervention doit inclure un plan de suivi s'échelonnant sur plusieurs années afin de s'assurer que le réservoir de graines est épuisé.

Comment intervenir

Planifier les interventions en priorisant les endroits publics, puis les populations en émergence (n'ayant pas la maturité) afin de limiter la floraison et l'établissement d'un réservoir de graines dans le sol. Dans le même ordre d'idées, cibler les rives des cours d'eau et de fossés de drainage afin de limiter la migration des graines vers d'autres municipalités. Enfin, avant chaque intervention assurez-vous de porter l'équipement de sécurité requis. Et en tout temps, ne pas hésiter à faire appel à une firme spécialisée, particulièrement pour les cas de colonies de grande étendue et de densité élevée.

Et, n'oubliez pas de vous protéger!

- ❑ Éviter tout contact de la peau avec la plante
- ❑ Porter des vêtements de protection longs, imperméables ou jetables
 - Bottes et gants de caoutchouc
 - Combinaison jetable ou vêtements imperméables
 - Lunettes ou visièr (recommandé pour la coupe des ombelles)
- ❑ Couvrir toutes les parties du corps
- ❑ Porter une attention particulière aux joints entre les vêtements
- ❑ Procéder par étapes pour enlever vos vêtements de protection
 - Laver d'abord vos gants de caoutchouc avec de l'eau savonneuse
 - Retirer les vêtements de protection en les retournant à l'envers
 - Enlever les gants en dernier lieu
- ❑ Bien laver le matériel : bottes, outils, lunettes et visièr
- ❑ Laver les vêtements séparément avant de les porter à nouveau



QUAND INTERVENIR ? La bonne technique au bon moment

Extraction mécanique (arrachage)

Mi-mai à mi-juin :
Tôt au printemps à
l'apparition des plants



Avantages et inconvénients

À réaliser lorsque les racines sont tendres et le sol meuble et humide.

Creuser de 15 à 30 cm dans le sol afin d'extraire la racine principale, puis sectionner le plant pour éviter qu'il ne reprenne.

À cette période, le plant peut être enlevé complètement, même pour les gros spécimens.

Procéder à la revégétalisation du terrain, afin de faire obstacle à la repousse des plantules de berce et d'autres espèces envahissantes.



Coupe des ombelles

Mi-juillet à fin juillet :
En pleine floraison, ne pas
attendre la maturation
des graines.



Avantages et inconvénients

Lorsqu'effectuée au bon moment, la coupe des ombelles limite la repousse de fleurs.

Il est nécessaire de ramasser les ombelles et d'en disposer adéquatement en utilisant un sac à ordures que l'on referme hermétiquement, car la maturation des graines peut se poursuivre même après la coupe.

Fauchage

Lorsque la hauteur
du plant atteint 50 cm

Avantages et inconvénients

Ne permet pas l'éradication du plant, mais empêchera la production de graines.

4 à 5 fauches sont recommandées par saison de croissance.

Les fauches peuvent être combinées aux activités agricoles.

Attention à la floraison de plants au sol!

Comment l'éradiquer en cours de saison

Vous découvrez une colonie de berces en plein milieu de l'été ? Ne paniquez pas et procédez par étape : priorisez la santé publique et empêchez la production d'un réservoir de graines.

Première année

- Si l'endroit est de tenure publique, informer les citoyens en apposant une affiche sur le site.
- Couper immédiatement les ombelles et en disposer dans un sac destiné à la collecte municipale des déchets
- Procéder à un fauchage et répéter avant la fin de l'été si la hauteur des plants atteint à nouveau 50 cm.
- Inspecter les environs pour d'autres colonies. Si le site est riverain, remonter le cours d'eau vers l'amont.
- Préparer un calendrier de suivi et désigner le responsable de sa mise en œuvre.
- Réviser votre réglementation municipale afin de s'assurer que la plante est mentionnée ou incluse dans les sections portant sur les mauvaises herbes (nuisance).

Deuxième année

- Retourner au site tôt au printemps (mi-mai) et déterrer tous les plants visibles.
- Revisiter le site plusieurs fois afin de repérer des plants qui n'auraient pas été enlevés et la présence de fleurs.
- Procéder à une campagne d'information auprès du public afin de susciter le signalement de colonies.
- Signaler toute nouvelle colonie sur le site Sentinelle du MDDELCC.

Troisième année et années subséquentes selon le besoin

- Tôt au printemps, revisiter les sites afin d'y détecter et d'y extraire de nouvelles plantules ou des plants qui auraient été oubliés

Traitement chimique (pulvérisation, injection ou badigeonnage)

Mi-mai à fin juin

Avantages et inconvénients

Nécessite une certification conformément au Code de gestion des pesticides.

Une revégétalisation du terrain est nécessaire pour faire obstacle à la repousse de plantules de berce et d'autres espèces envahissantes.

N'oubliez pas que l'utilisation de pesticides est proscrite en bande riveraine par le MDDELCC.

Berce du Caucase



Prioriser les interventions

1. Les sites publics comme les parcs, pistes cyclables, etc.
2. Les nouvelles populations (avant la première floraison)
3. Les cours d'eau
4. Les fossés de drainage

Une approche régionale – appel aux intervenants !

La concertation entre les intervenants est essentielle pour une lutte efficace à la berce du Caucase et aux autres plantes envahissantes. Les municipalités, les agriculteurs, les individus et tout autre intervenant qui notent la présence de la berce du Caucase devraient en aviser les autorités compétentes.

Un travail concerté entre les municipalités, les responsables de la voirie, le CREE et les intervenants agricoles

Le CREE se propose comme point de chute pour toute information concernant la berce du Caucase.

Le CREE élabore des stratégies de lutte à la prolifération de la berce du Caucase en collaboration avec les MRC, les intervenants du milieu agricole et d'autres partenaires.

Visitez notre site web pour en connaître plus sur la plante et connaître les dates de nos prochaines séances d'information sur la berce du Caucase.

Contactez-nous pour nous fournir toute information ou pour nous présenter vos préoccupations.

Joignez notre chantier d'action sur la lutte de la berce du Caucase.

Vous voulez en savoir plus sur la berce du Caucase ?

- Si vous êtes un agriculteur, renseignez-vous auprès de votre municipalité pour savoir si elle se trouve sur son territoire.
- Si vous êtes un intervenant municipal ou employé de la voirie, vous pouvez vous renseigner auprès de votre MRC pour savoir si la berce a été identifiée sur le territoire et connaître sa stratégie pour l'éliminer.
- Inscrivez-vous aux séances d'information offertes par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.
- Visitez le site web du gouvernement du Québec, section Environnement ou Santé publique.

Vous avez identifié la présence de berce du Caucase ?

- Si vous êtes un agriculteur, communiquez avec votre municipalité ou votre conseiller agricole pour connaître la réglementation en vigueur.
- Si vous êtes un intervenant municipal ou employé de la voirie, vous pouvez informer votre MRC et planifier des actions en fonction de la réglementation en vigueur.
- Prenez une photo de la plante ou la colonie et notez son emplacement.
- Envoyez l'information à votre municipalité ou à votre conseiller agro-environnemental.
- Signalez votre observation par le biais du site SENTINELLES du gouvernement du Québec (mddelcc.qc.ca).



Références

- Groupe de recherche Quebecer - <http://www.queberce.crad.ulaval.ca/>
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. La berce du Caucase. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase>
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec. La berce du Caucase. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>
Pereg, D. et al. 2009. Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. *La berce du Caucase : un envahisseur toxique*. http://www.dspq.qc.ca/publications/Berce_du_Caucase_Document_info_02092009.pdf
Union Saint-Laurent Grand Lacs, Réseau de surveillance de plantes exotiques envahissantes. Fiche descriptive de la berce du Caucase. http://www.rspee.glu.org/recherche_espece/fiche_espece.php?recordID=440&lan=fr

Document adapté, par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, des textes et visuels réalisés par la Ville de Lévis.

Ce projet a été réalisé dans le cadre du volet 4 du programme Prime-Vert 2013-2018 et il a bénéficié d'une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

